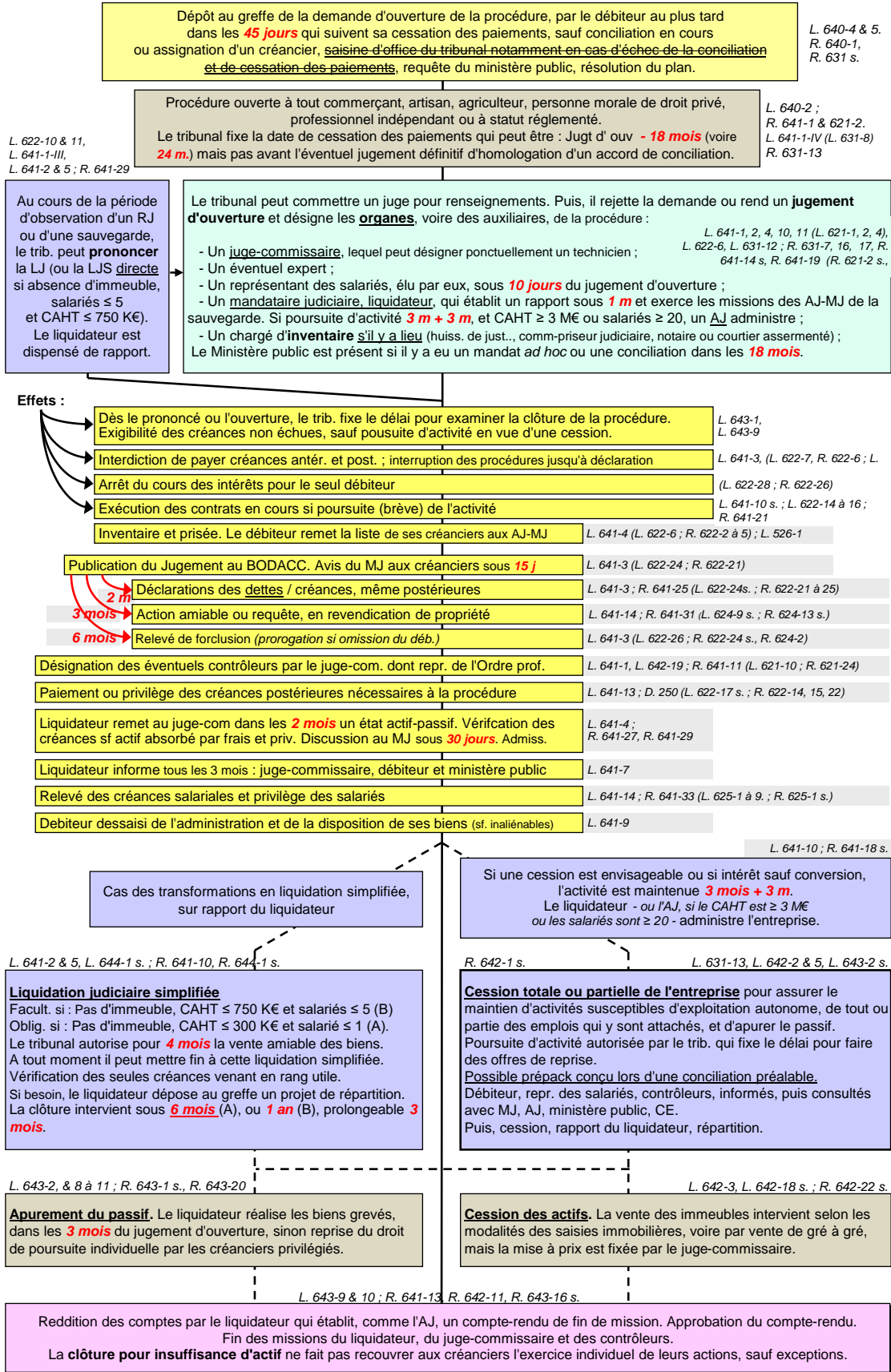


## La liquidation judiciaire

Procédure concernant tout débiteur qui est en cessation des paiements et dont le redressement est manifestement impossible. Elle est destinée à mettre fin à l'activité de l'entreprise, ou à réaliser le patrimoine du débiteur par une cession globale ou séparée.



|

|

|

|

|